HITLER PROCLAME QUE L'ALLEMAGNE EST PACIFIQUE

Mais il revendique avec force l'égalité des droits

De retour d'Italie, le chancelier Adolphe Hitler a prononcé un discours de politique extérieure et intérieure sur la place publique de Gera, en présence de plus de 70.000 personnes rassemblées à l'occasion du congrès national-socialiste de Thuringe.

Affirmant que l'Allemagne a pris conscience de sa force, le Führer a déclaré :

« A l'étranger qui nous demande : « Que voulez-vous ? » maintenant nous pouvons répondre : « A l'intérieur : tout ; à l'extérieur : nous vous demandons seulement de nous laisser en paix. »

» A ceux qui me questionnent sur ce que je veux faire pour pacifier le monde, je réponds que nous avons réalisé le maximum en élevant 70 millions d'hommes dans le respect d'eux-mêmes et dans celui des droits d'autrui. Puissent les autres hommes d'Etat et gouvernements apprendre aussi à respecter ces droits vitaux.

» Je crois que si d'autres hommes d'Etat consacraient à la vie intérieure de leur nation une partie de l'attention qu'ils consacrent aux événements étrangers, le monde n'en irait que mieux.

» Nous autres, nationaux-socialistes, nous avons à l'intérieur un programme gigantesque, cela nous fait un devoir de rechercher la paix et l'amitié des autres nations, et aussi de faire le nécessaire pour qu'elles nous laissent tranquilles.

» Nous estimons que la presse de tous les pays devrait contribuer à pacifier le monde en s'abstenant de se mettre à la disposition d'éléments qui poursuivent des fins toutes différentes. Que dire, quand dans la presse d'un pays avec lequel nous voulons la paix et une entente, nous lisons qu'il ne faut pas s'entendre avec le gouvernement allemand parce que ce serait un succès pour celui-ci. On avoue ainsi que le peuple allemand serait heureux de parvenir à une entente et l'on ose pourtant soupçonner ce peuple devant l'univers. »

Le chancelier a ajouté que l'Allemagne souhaitait voir triompher à l'étranger ceux qui, se souvenant des erreurs de la guerre, veulent une réconciliation sincère des peuples, et il s'est élevé contre « la clique internationale d'excitateurs, dont on ne rencontrerait, sans aucun doute, aucun sur un champ de bataille ».

« Soyez persuadés, s'est-il écrié, que la force s'exprime moins par des divisions des tanks et des canons, que par une volonté nationale solidaire. »

Parlant de l'égalité des droits, M. Hitler a déclaré :

« Nous sommes résolus à ne nous laisser disputer par personne notre droit à l'existence. A ceux qui nous disent : « Vous autres, nationaux-socialistes, vous voulez l'égalité des droits ; dans ce cas, il nous faut armer davantage. » Nous répondons : « Soit, faites-le, car nous n'avons pas l'intention de vous attaquer ». Mais nous voulons être assez forts pour enlever à qui que ce soit l'intention de s'attaquer à nous. (Applaudissements prolongés).

» Plus le monde parle de formation de blocs d'Etat, d'autant plus clairement nous voyons que nous devons être soucieux de la conservation de notre force. Nous n'avons formé aucun complot avec d'autres nations ; mais ayons soin d'éviter qu'un beau jour les complots d'autres nations n'anéantissent la nôtre.

» Je puis assurer au monde entier, aussi absolu est notre amour de la paix, aussi peu l'Allemagne veut la guerre, aussi fanatiquement nous agirons pour la liberté et l'honneur de notre peuple. Que le monde sache que l'ère des « diktats » est passée. Nous n'avons nullement le sentiment d'être une race inférieure, mais un grand peuple réveillé d'un rêve de délire, après avoir été séduit par des fous. »

LES DETTES DU REICH

Une énergique protestation de Washington à Berlin

Le département d'Etat communique :

« M. Hull a chargé l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, M. Dood, de protester auprès du ministre des affaires étrangères du Reich dans les termes les plus énergiques et les plus formels contre le récent geste sommaire et unilatéral de l'Allemagne en matière de dette extérieure. Cette action affecte sérieusement les intérêts du gouvernement des Etats-Unis et des citoyens américains. Le gouvernement des Etats-Unis regrette de constater que de nouvelles pertes sont ainsi imposées aux citoyens américains et que les relations entre créditeurs et débiteurs se voient compliquées encore davantage. Par ailleurs, le gouvernement des Etats-Unis désapprouvera vigoureusement toute action tendant à accorder aux citoyens américains un traitement moins favorable que celui accordé à des nationaux d'autres pays.

UN INTERNE DE STRASBOURG MORT VICTIME DU DEVOIR

Le gouvernement de la République vient de décerner la médaille d'or des épidémies à un jeune interne des hôpitaux de Strasbourg, Alphonse-Charles Hubster, décédé, victime du devoir. Le jeune interne avait contracté une grave infection à la gorge en soignant des malades avec un dévouement qui fut unanimement admiré. Malgré trois interventions douloureuses et de nombreuses transfusions de sang, il fut impossible de le sauver. Le défunt appartenait à une famille française d'Alsace bien connue.

UN INCIDENT AU MINISTÈRE DES P.T.T.

Le Ministère des P. T. T. nous communique :

« Une délégation de dames auxiliaires des P. T. T. avait demandé à être reçue au cabinet du ministre pour lui exposer les conséquences des récents licenciements pris en exécution des décrets-lois. M. Mallarmé avait donné des instructions pour que cette délégation fut reçue par son chef de cabinet, mais, au meeting des dames employées organisé par la Fédération Postale Unitaire, qui s'est tenu à la Bourse du Travail le 6 juin, un ordre du jour fut voté dans lequel il était annoncé que la délégation des dames auxiliaires serait accompagnée par M. Midol, député communiste, et que la presse ouvrière convierait le personne des P.T.T. à se rendre devant le Ministère pour appuyer cette délégation par une manifestation hostile. En même temps, l'ordre du jour annonçait que des manifestations se produiraient à nouveau aux prises et aux relèves des services.

» En présence de cet ordre du jour, le Ministre a fait savoir aux intéressées que la délégation ne serait reçue au Ministère qu'à condition qu'elle viendrait seule et qu'elle désavouerait formellement l'ordre du jour en évitant toute manifestation.

» Cette condition n'ayant pas été acceptée, le ministre a eu le regret de refuser l'accès du Ministère à la délégation qui était annoncée.

» Il a, d'autre part, confirmé à ses services les instructions qu'il avait déjà données en vue d'examiner, dans un sens aussi bienveillant que possible, certains cas individuels qui lui sont signalés ».

UNE JOURNÉE DE TERREUR A LA HAVANE

Des désordres sanglants ont coûté la vie à 13 personnes et fait plus de 50 blessés

La Havane a vécu, dimanche, une journée de terreur. Dès la matinée, les partis de gauche ont tenté d'empêcher les partisans de l'A. B. C. de tenir leur réunion, mais ils n'ont pas réussi, et malgré quatre agressions la manifestation de l'A. B. C. s'est déroulée en bon ordre. On estime à 15 ou 20 mille personnes le nombre des partisans de l'organisation A. B. C. qui ont pris part à la manifestation.

Les organisations communistes avaient déclenché une grève générale des transports, mais seuls quelques taxis et autobus ont répondu à leur appel. L'un des épisodes les plus dramatiques de la journée a été l'attaque à coups de mitrailleuses d'un tramway, que les agresseurs ont fait dévaler une rue en pente sans conducteur et qui a enfoncé une devanture de teinturerie.

De leur côté, les membres de l'A.B.C. ont incendié des voitures de transport des communistes.

M. Joaquin Martinez Saenz, secrétaire aux finances, et l'un des chefs du gouvernement A. B. C. n'a échappé que de peu à la mort. Au cours des désordres des coups de feu furent en effet tirés sur son automobile d'une autre voiture, au coin d'une rue. M. Saenz donna l'ordre aux personnes qui l'accompagnaient de se coucher sur le pavé, à l'abri de la voiture. Lui-même tint tête à ses agresseurs.

Une autre voiture, dont les occupants tiraient sur la foule massée sur le trottoir et criaient « A bas l'A. B. C. », fut démolie par la foule. Les partisans de M. Grau San Martin ont organisé à leur tour une manifestation en réponse à celle des membres de l'A. B. C., provoquant des désordres sur plusieurs points de la ville.

Tragique bilan

Le bilan des désordres sanglants se monte à treize tués et à une cinquantaine de blessés. Le nombre exact des blessés est difficile à établir, une grande partie d'entre eux ayant été emmenés dans des cliniques privées.

M. José Guitar, chef d'une organisation d'extrême gauche et ennemi farouche du parti A. B. C., a été transporté, grièvement blessé, à l'hôpital. Un grand nombre de blessés, accusés d'avoir pris part à l'agression contre les membres de l'A. B. C. ont été arrêtés, mais la majorité des victimes sont des membres de ce dernier groupement.

La ville n'a pas encore recouvré son calme et l'on craint que les membres de l'A. B. C. n'attaquent les omnibus en matière de représailles. Une bombe a fait explosion dans une rue, causant des dégâts.

UNE SCÈNE DE BANDITISME EN PLEIN JOUR, A PARIS

Deux italiens se jetèrent sur une femme pour lui dérober sa sacoche, et, poursuivis tirèrent des coups de revolver avant d'être arrêtés

Une scène de banditisme s'est déroulée hier, à Paris, dans les environs de la place des Ternes.

Il était environ midi quand Mme François sortait de son domicile, 272, rue du Faubourg Saint-Honoré, tout près de la place des Ternes, pour se rendre dans une brasserie proche, où elle tient l'emploi de caissière. Mme François portait à la main une serviette de cuir à poignée contenant une certaine somme d'argent et des pièces comptables.

Elle venait de quitter le vestibule de l'immeuble, lorsque deux individus d'une trentaine d'années, au teint basané, se jetèrent sur elle et lui arrachèrent sa serviette. Mais la caissière, loin de perdre son sang-froid, appela au secours, tout en essayant de reprendre possession de la sacoche, qui dans cette courte lutte tomba dans le ruisseau.

Déjà des passants se jetaient sur les agresseurs qui, pris de peur, tirèrent plusieurs coups de revolver en l'air pour protéger leur fuite.

Poursuite mouvementée

A la faveur de la panique qui s'ensuivit, les malfaiteurs voulurent se jeter dans la voiture automobile qui les avait amenés, mais un témoin de la scène, M. René Tochoeberié, tira le bras du conducteur. La voiture fit volte-face et vint en heurter une autre, elle s'arrêta alors brusquement.

Tandis que les agents arrêtaient le conducteur de la voiture, les deux occupants voulurent contraindre, successivement, sous la menace d'un revolver, deux chauffeurs de taxi à les prendre dans leur voiture. Ces derniers s'y étant refusés, ils s'enfuirent, tirant en l'air, vers l'escalier de la station du chemin de fer métropolitain « Les Ternes », où ils parvinrent jusque sur les quais.

Bousculant l'employé du portillon, ils se jetèrent dans un wagon.

L'arrestation

Pourtant, le chef de gare de la station, en retardant le départ de la rame, permit aux agents d'arrêter sur le quai les deux Italiens, qui furent tout aussitôt emmenés au commissariat du quartier des Ternes.

M. Voinot procéda au premier interrogatoire. Il s'agit des nommés Mario Bœnnini, né le 3 juillet 1896 à Florence et Maro Fabiani, né le 28 mai 1900, barman.

Ils retrouvèrent devant le magistrat leur complice arrêté précédemment. Ce dernier, également italien, est un nommé Marial Donorino, né le 23 août 1914, demeurant à Meudon. Celui-ci se défend d'avoir eu une part quelconque dans l'agression.

Tous trois sont conservés à la disposition du commissaire de police. Ils seront probablement inculpés simplement de vol avec violences et port d'armes prohibées.

UN NAVIRE BRITANNIQUE ATTAQUÉ PAR DES PIRATES CHINOIS

On mande de Tché-Fou : un navire britannique, le « Shuntien », a été attaqué par les pirates à l'embouchure du fleuve jaune. Cinq anglais, dont deux lieutenants de marine, Field et Luce, ainsi que 25 Chinois, ont été faits prisonniers. Un autre passager, qui avait opposé une certaine résistance a été blessé. Les pirates ont abandonné le navire et ont emmené à terre leurs prisonniers.

DEUX VICTIMES DU NAUFRAGE D'UN CANOË

Un canoë, qui avait été vu précédemment à l'écluse de Méricourt (Seine-et-Oise) et à bord duquel se trouvaient à ce moment un homme et une femme accompagnés d'un lévrier blanc, a été trouvé hier matin en Seine, allant à la dérive, en face de Vétheuil.

Le corps de l'homme, qui paraît être d'une quarantaine d'années, a été repêché près de Fréneuse, celui de la femme, âgée d'une trentaine d'années, près de Vétheuil, c'est-à-dire à quatre kilomètres de distance. Aucune pièce d'identité n'a été découverte. Le lévrier n'a pas été retrouvé.

M. GRIMAUD, le nouveau Secrétaire Général du Nord, était hier à Lille

Il prendra possession de son poste, le 1er Juillet

M. Grimaud, sous-préfet de la Mayenne, nommé récemment secrétaire général du Nord, à Lille, en remplacement de M. Roger Verlomme, nommé préfet des Landes, est venu hier à Lille. Il a rendu visite à MM. Armand Guillon, préfet du Nord, et Roger Verlomme.

Officiellement, M. Grimaud prendra possession de son poste le 1er juillet prochain.

A PROPOS DU CONTINGENTEMENT DES CHARBONS, M. HAYEZ, SÉNATEUR DU NORD, EST INTERVENU AUPRÈS DU MINISTRE DES T. P.

M. Paul Hayez, sénateur du Nord, vient d'adresser à M. le ministre des Travaux publics la lettre suivante :

« Lors de l'audience que vous avez accordée, il y a quelques jours, la commission des mines du Sénat, qui vous a confirmé la situation critique des ouvriers mineurs et celle particulièrement grave, de ceux du Nord et du Pas-de-Calais, vous nous avez affirmé qu'il ne serait pas touché au contingentement et que pour son importance il serait tenu compte du pourcentage de la réduction de consommation.

» La presse de ce jour annonce que la nouvelle convention faite avec l'Angleterre lui donne de nouveaux avantages pour les charbons anglais.

» Vous m'obligerez en me faisant connaître si ces avantages sont réels, car, s'il en était ainsi, ils seraient accordés en contradiction avec les déclarations très fermes que vous avez bien voulu nous faire.

» Dans l'attente de vous lire, agréez, etc., etc... »

LES DÉTOURNEMENTS DU TRÉSORIER DES MUTUALITÉS SOCIALISTES DU HAINAUT

A de multiples reprises, notre journal a parlé des graves détournements commis par le trésorier des Mutualités socialistes du centre du Hainaut, le nommé Valère Aubry. Ce dernier a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de Mons. Il est prévenu de détournements des sommes suivantes : 750.711 fr. au préjudice de la Fédération des Mutualités de retraites socialistes du centre et des syndicats socialistes de cette région ; 38.150 fr. au préjudice du Foyer des chômeurs du centre ; 3.152 fr. au préjudice de la Société mutualiste du jeu de balle du centre ; 23.000 fr. au préjudice de la Jeune Garde socialiste du centre ; 10.635 fr. 65 au préjudice de la Société coopérative « Le Progrès » du centre, également.

Aubry est, en outre, prévenu de faux, usage de faux, falsification de bilans et d'émission d'un chèque de 100.000 fr. sans provision. Il a, en outre, commis un détournement particulièrement honteux au préjudice d'un aveugle, M. Hanappe, duquel il s'était fait remettre une procuration générale. M. Hanappe avait confié au prévenu toutes ses économies, soit environ 140.000 francs.

Pour cette dernière prévention, Aubry, qui est détenu, a comparu en compagnie d'un agent de change de Bruxelles, nommé Englebert Penne, qui est prévenu de complicité dans le détournement Hanappe ou, subsidiairement, de recel. Trois parties civiles se sont constituées : la Fédération de la Mutualité, le Foyer des chômeurs et M. Hanappe.

L'inculpé a avoué tout ce qui lui était reproché, et le président a déclaré, notamment, qu'il avait risqué, sans souci de plonger dans la misère les ouvriers les plus méritants, de ruiner ceux qui ont épargné en vue de leur vieillesse. On a entendu de nombreux témoins et les débats ont été ajournés au 27 juin prochain.

UN INGÉNIEUR PRINCIPAL GRAVEMENT BLESSÉ AUX MINES DE LENS

Hier, vers 11 h., au cours d'une tournée de visite souterraine effectuée par M. Ambroise, chef porion et M. Lesieux, ingénieur de la fosse No 13, des Mines de Lens, accompagnés par M. Martin Charles, ingénieur principal des travaux du fond de la Subdivision Nord des Mines de Lens, ce dernier fut violemment tamponné entre deux wagonnets et grièvement blessé.

Dès sa remonte à la surface, M. Martin, reçut immédiatement les soins empressés de M. le docteur Averlant qui constata une fracture du bassin et le fit admettre d'urgence à l'hôpital de Lens.

LE NOYÉ DU PONT MAUDIT DE CARVIN HABITAIT LES ENVIRONS DE LILLE

Nous avons signalé vendredi, qu'un noyé avait été repêché du Pont Maudit, à Carvin. Grâce aux détails donnés par notre journal celui-ci a pu être identifié. Il s'agit d'un malade qui à la suite d'une congestion cérébrale avait décidé de finir avec la vie comme il en notifia l'intention dans une lettre adressée à sa femme.

Il s'agit d'un habitant d'une commune située entre Lille et Roubaix. Son corps a été reconduit à son domicile. Le désespéré était âgé de 60 ans.

UN ESCROC ROUBAISIEN ARRÊTÉ A MONS

La gendarmerie de Mons a arrêté, lundi, le nommé Edouard Fonteyne, domicilié à Roubaix. Fonteyne avait été condamné à 2 mois et 15 jours de prison, de chef d'escroquerie et de rupture de ban d'expulsion. Il a été écroué à Mons.

UN BATEAU BELGE DE FRAUDE CAPTURÉ PAR LA DOUANE AU LARGE DE DUNKERQUE

Durant la nuit dernière, la vedette à moteur « Collin de Sussy », montée par le lieutenant de douane Rousse, le patron risollet, le sous-patron Evrard et les matelots Hars, Gilbert et Bomy, faisait route sur l'Est quand elle remarqua en mer, au large de Dunkerque, les signaux étranges que faisait un bateau de pêche.

On força l'allure du « Collin de Sussy » vers le bâtiment suspect qui fut rapidement atteint et qui cherchait en accélérant sa vitesse à échapper à la douane.

Les contrebandiers, car c'en étaient, furent sommés de stopper et la visite commença.

Dans les cales nos douaniers devaient trouver 600 kilos de tabacs.

Il s'agissait du navire « Saint-Henri » N° 3 du port de Nieuport, qui fut naturellement saisi et pris en remorque par la vedette.

« Saint-Henri » était monté par Maurice Bouge, 27 ans, Honoré Papiler, 29 ans, et Georges Seriez, 35 ans, tous de Nieuport. Ils ont déclaré travailler pour le compte d'un oost-dunkerquois, le nommé Coutier-Roch.

L'amateur transigera vraisemblablement avec la douane.

Il est possible d'une amende de 140.000 francs.

L'ODIEUX CRIME DE SALLAUMINES AUX ASSISES DU P.-D.-C.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Janina était étendue sur le sol, nue. Ses vêtements déchirés étaient à peu de distance. La victime avait une contusion à l'arcade sourcilière droite, des traces de coups portés avec un corps dur au côté droit du front et aux joues. On releva également des traces de coups de poing au nez et à la base du crâne. Enfin, elle avait été étranglée.

Les soupçons se portent sur Ludwig Gala

La gravité de certains témoignages, le caractère particulier de certains faits portés à la connaissance des enquêteurs, firent peser sur Ludwig Gala les plus graves soupçons.

On n'avait pas supposé tout d'abord qu'il put être mêlé à cette affaire puisque la nuit où Janina avait disparu, Ludwig se trouvait avec le père de celle-ci chez Myrda, où il avait bu copieusement avec les autres.

Mais la jeune sœur de la victime ayant déclaré que Janina était partie la nuit après avoir été appelée par quelqu'un, il paraissait invraisemblable que cette enfant de 11 ans ait suivi un inconnu.

On apprit encore que Gala s'était à diverses reprises permis des gestes répréhensibles à l'égard de plusieurs fillettes.

Aveux et rétractations

Pendant trois jours, Ludwig Gala persista dans un système de dénégations. Le 8 février, il avouait enfin à M. Masson, juge d'instruction. Deux jours plus tard il se rétracta, puis il renouvela ses aveux en donnant des détails.

Il reconnut que dans la nuit du 3 au 4 février, profitant de l'ivresse de ses compagnons, il les avait quitté pour aller frapper à la porte du baraquement. La petite Janina vint ouvrir, il l'entraîna en lui disant que son père la réclamait. Il conduisit l'enfant jusqu'au champ, près de la briqueterie, la frappa à la tête avec une brique puis à coups de poing et il l'étrangla.

Quelques jours plus tard, Gala revenait encore sur ses aveux prétendant qu'on les lui avait arrachés par la force, mais les aveux qu'il a fait par deux fois concordent avec les résultats de l'information.

Examiné au point de vue mental, le médecin expert a conclu à une entière responsabilité. L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires mais les renseignements recueillis sont déplorables.

LES DÉBATS

La compréhension des débats est rendue très pénible, du fait que l'accusé ne comprend pas un mot de français. Les questions et réponses sont traduites par le truchement d'un interprète, assermenté près la Cour de Douai.

De leur mieux la Cour et le jury s'évertuèrent à saisir le sens des explications de Gala. Celui-ci, soigneusement peigné, la chemise échancrée — ce n'est pas un luxe car l'atmosphère de la salle d'audience est surchauffée par cette journée de canicule — vêtu d'un superbe veston rayé, presque constamment « au garde à vous », essaie de se disculper de l'horrible forfait dont on l'accuse.

Il se défend vigoureusement d'être un « buveur invétéré » et d'avoir l'habiture d'accoster les fillettes.

Pour sauver sa tête, Gala accuse le père de Janina

Il se rend surtout compte qu'il « joue sa tête », aussi, la main sur le cœur, il prétend qu'on lui a imposé l'aveu de l'assassinat, ce qui est contraire à toute vraisemblance.

Pressé de questions, Gala passe résolument à l'attaque.

« Ce n'est pas moi, mais ça pourrait bien être le père de Janina ».

Cette déclaration inattendue provoqua une vive sensation et une réprobation unanime. Le président lui fait vertement remarquer que le dossier ne porte nulle trace de ces faits. Au cours de l'instruction de l'affaire, jamais Gala n'a en effet accusé Opiak et le président déclare ne pas être dupe de cette manœuvre de « dernière heure ».

Traces de sang et de boue

Le président Jannaut poursuit l'interrogatoire. Il fait préciser à l'accusé par l'interprète que les empreintes de pas relevés dans le champ concordent absolument avec celles de ses souliers « que les constatations de l'autopsie sur les blessures de la victime concordent avec les détails donnés par l'accusé au cours des aveux qu'il a rétractés ensuite ; que les traces de sang et de boue relevées sur ses vêtements et chaussures sont semblables à celles relevées sur les vêtements et chaussures de la victime.

A ce faisceau de preuves qui devraient accabler l'accusé, celui-ci répond non sans habileté qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ai trouvé la trace de ses pas sur les lieux du drame et la même boue sur les souliers de Janina et les siens, puisqu'il s'est rendu avec Oniak près du cadavre de Janina. Il explique enfin la présence de tâches de sang sur sa chemise... par un saignement de nez.

L'interrogatoire prend fin sans que le président ai pu obtenir de nouveaux aveux.

Quatre docteurs à la barre

On entend ensuite avec beaucoup d'intérêt la déposition extrêmement précise de M. Masson, juge d'instruction, qui fait un récit très détaillé et fort circonstancié des aveux et rétractations successifs de Gala.

A nouveau, Gala se prétend innocent.

La parole est maintenant aux docteurs qui eurent à s'occuper de l'affaire. Il n'y en a pas moins de quatre.

Le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, révèle les circonstances de l'autopsie qu'il fut chargé de pratiquer. A ce moment Gala se met à pleurer à chaudes larmes.

Le docteur Leclercq, professeur de médecine légale à la Faculté de Lille, déclare que parmi les pièces qu'il examina, un mouchoir était maculé de sang. Il n'est pas impossible d'après lui que ce sang provienne du nez.

Le docteur Muller, professeur à la Faculté de médecine de Lille, confirme que la boue trouvée sur les chaussures de Gala est comparable à celle des chaussures de Janina.

Enfin, le docteur Halberchtad, directeur de l'asile St-Venant, qui examina mentalement l'accusé, vient confirmer que celui-ci est pleinement responsable de ses actes.

« J'ai reconnu sa voix »

M. FURAUDET, commissaire de police, affirme que lorsqu'il était ivre, Gala était méchant et même désoeuvré.

L'inspecteur BIGHT, de la police mobile de Lille, a reçu les aveux de Gala qui lui aurait dit : « C'est moi qui ai fait le coup, j'étais saoul. »

M. Oniak, le père de la petite victime, déclare qu'il est rentré seul et le premier chez lui. Sa fille Kasimira pleurait. Elle lui dit : « Ludwig est venu chercher Janina ». Le témoin aurait alors répondu : « Ce n'est pas possible, Gala était avec moi », mais la petite aurait alors déclaré : « Je ne l'ai pas vu, mais j'ai bien reconnu sa voix. »

Gala accuse encore...

M. Oniak affirme, d'autre part, que Gala était sorti une première fois de chez Myrda pour chercher du vin et qu'il était ressorti une nouvelle fois peu de temps après. Il avait, dit-il, entière confiance en lui et n'avait jamais remarqué rien d'anormal dans son attitude vis-à-vis de Janina.

Sur intervention de la défense, le témoin précise que c'est Myrda qui envoya Gala chercher du vin. Depuis lors, Kasimira a avoué que Gala s'était livré plusieurs fois à des exhibitions obscènes en sa présence et en celle de sa sœur.

A ce moment, Gala se lève et dit en polonais au témoin : « C'est bien toi qui a assassiné Janina et moi je subis aujourd'hui les conséquences ». Le père proteste énergiquement.

La petite Kasimira s'exprime en français. Elle affirme avoir reconnu la voix de Ludwig Gala. « A ma rentrée, dit-elle, mon père m'a demandé pourquoi je pleurais. Alors je lui ai répondu : Ma sœur est partie avec Gala ». Mon père a dit : « Ce n'est pas possible, il était avec moi », puis il est monté se coucher. Gala est rentré peu de temps après et il est également monté se coucher. »

Gala interpelle alors en polonais la fillette et lui dit : « Pourquoi as-tu dit, le dimanche, que tu ne savais pas où était Janina ? » En pleurant, la petite Kasimira affirme qu'elle a fait cette réponse parce qu'elle avait peur d'être battue par Gala.

Derniers témoignages

Jean Makial est l'autre pensionnaire de Oniak. C'est de lui que Gala était jaloux parce que, disait-il, la petite Janina le lui préférait. Sa déposition est sans intérêt.

Un autre mineur polonais, Wladislaw Rackowski, affirme avoir surpris Gala alors qu'il se livrait à des gestes obscènes en la présence de Janina.

Le témoignage des autres témoins, presque tous Polonais, ne fait que confirmer l'acte d'accusation.

M. le président fait donner lecture de la déposition de Myrda, qui est reparti en Pologne, et de celle du garde champêtre Pruvot.

L'audience est alors suspendue. Elle reprendra aujourd'hui jeudi, à 12 h. 30, pour le réquisitoire, la plaidoirie et le verdict.

Une fillette grièvement brûlée est décédée à l'hôpital d'Avesnes

M. Poulet, bûcheron, se trouvait en compagnie de sa femme et de sa fille Paulette, âgée de 14 ans 1/2, dans le Bois l'Abbé. La jeune fille pendant que ses parents travaillaient était chargée de la préparation des aliments — pour le repas de midi. Le repas terminé, la jeune fille s'apprêtait à éteindre le foyer. Elle s'approcha trop près et le feu se communiqua à sa jupe de pilou et à son tablier en coton. Aux cris poussés, ses parents se portèrent rapidement à son secours et réussirent à éteindre les flammes qui dévoraient la malheureuse fillette, se brûlant eux-mêmes assez sérieusement dans cette opération.

La jeune fille était brûlée sérieusement aux jambes et aux reins ; les pieds avaient été préservés par les chaussures en cuir.

M. Menat, maire, qui avait été mis au courant se rendit sur les lieux. Il transporta immédiatement la petite fillette à l'hôpital d'Avesnes où le docteur Tricqueneaux lui prodigua ses soins.

Les brûlures étaient sérieuses. La fillette ne se plaignait pas trop. Elle put encore voir et causer à ses parents dimanche matin, mais dans la nuit elle succombait à ses brûlures.

Les parents qui n'avaient que cette fille unique sont dans la désolation. Ils ont été tous deux brûlés aux mains en portant secours à leur fillette.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

A Valenciennes, un joueur de boules eut la jambe fracturée par un motocycliste

Dans la soirée de dimanche, Jean Olide, 24 ans, manœuvre, demeurant rue Lompret, à Valenciennes, jouait aux boules, dans ladite rue, avec son frère et plusieurs de ses camarades ; vers 18 h. 30 il traversait la chaussée lorsque survint une motocyclette pilotée par M. Robert Perlot, 27 ans, demeurant à Aubry, qui se dirigeait vers La Sentinelle ; le conducteur voulant éviter un cycliste, donna un brusque coup de guidon mais il prit en écharpe M. Olide qui tomba sur la chaussée. Relevé immédiatement, l'ouvrier manœuvre reçut les soins de M. le docteur Boulan qui constata qu'il avait la jambe gauche fracturée et des contusions aux coudes.

La police avisée de cet accident s'est rendue sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et établir les responsabilités de cet accident.

A Sars-et-Rosières, le Maire fut blessé par un camion-auto

M. Wadbled, maire de Sars-et-Rosières, revenait des champs avec son cheval attelé à une « rateleuse » ; il se trouvait sur la route Nationale n° 353 et se dirigeait vers Saint-Amand, lorsqu'un camion automobile conduit par M. Henri Tourbez, 28 ans, de Douai, accrocha avec son pare-choc, l'attelage.

La « rateleuse » fut renversée ; M. Wadbled fut projeté à terre et le cheval s'emballa. Des témoins de l'accident se portèrent au secours de M. le Maire ; il portait des blessures au front et au nez ; il a, en outre, une plaie grave au-dessus de la hanche droite ; un médecin qui l'examina ordonna d'urgence son transfert à l'Hôpital de Saint-Amand.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour établir les responsabilités de cet accident.

A Rumegies, une automobile tomba dans un fossé

Dans la soirée de samedi, une automobile appartenant à M. Albert Martin, négociant à Lecelles, est tombée dans le fossé qui se trouve face la caserne des douanes, rue Molière ; c'est par suite d'une fausse manœuvre que l'automobiliste tomba dans ledit fossé ; M. Martin était accompagné de deux de ses amis, MM. Jules Roulez, commerçant à Saint-Amand et Mouy, demeurant à Lecelles.

M. Roulez a été blessé au visage et à la main gauche ; MM. Martin et Mouy sellirent indemnes de cette chute.

La gendarmerie de Saint-Amand a procédé aux constatations d'usage.

A LA MÉMOIRE D'ANDRÉ HUET PRÉSIDENT DU CLUB DES AVIONS LÉGERS DES FLANDRES

Une délégation de la section philanthropique de l'Association Aéronautique du Nord de la France s'est rendue sur la tombe du regretté président du Club des Avions Légers des Flandres, M. André Huet, disparu tragiquement au cours d'un voyage en Afrique, dans les circonstances que nous avons relatées.

MM. René Bruhier, Henri Leignel, président et vice-président de la section philanthropique de l'A. A. N. F., Victor Desmaele et Léon Mertine, président et secrétaire général de l'Amicale des Mécaniciens d'aviation, furent reçus au cimetière par Mme veuve André Huet, MM. Rasson-Six, président du Club des Avions légers des Flandres ; Vernier-Six, Heyndrichk, Masquelier, du C.A.L.F.

Par un modeste geste qui consistait dans le dépôt d'une plaque, la section philanthropique de l'A.A.N.F. démontrait ainsi ses sentiments de reconnaissance et de souvenir.

LA VISITE OFFICIELLE DU SANATORIUM DE ZUYDCOOTE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mme Vancauwenberghe a répondu dans les termes suivants :

« Profondément sensible à l'attention si touchante de M. le préfet du Nord, de M. le Président et des membres de la Commission départementale, ainsi que des membres de la Commission du Sanatorium, Mme Georges Vancauwenberghe, très reconnaissante, prie M. le Préfet de vouloir bien être son interprète auprès de ces messieurs, à qui elle exprime toute sa gratitude, tant en son nom qu'au nom de sa famille. »

Le communiqué de la Commission départementale

Voici le communiqué de la réunion de la Commission départementale :

« Après l'audition des procès-verbaux, acte est donné à M. le préfet de la communication des états de mandatement de subvention allouées aux différents organismes de secours contre le chômage.

» La commission fixe l'emploi des arrérages de la donation Danel faite au département en faveur des subventions.

» Elle accorde des subventions pour l'exécution de travaux municipaux destinés à combattre le chômage et approuve les diverses soumissions.

» La commission décide le redressement au territoire de Dunkerque du chemin de grande communication n° 72, la déviation au territoire du hameau de Frais-Marais, de Douai, du chemin vicinal ordinaire n° 8, dit du Bouchard, le redressement et l'élargissement du chemin rural n° 13, à Landrecies.

» La commission approuve le projet de marché préparé pour la fourniture de lait à l'établissement dépositaire des enfants assistés à Lille.

» Elle se prononce aussi sur la proposition de l'administration concernant les demandes d'admission au bénéfice des lois d'assistance médicale gratuite et autres allocations.

» Avis favorable est donné au projet d'adhésion de la commune de Raches, au Syndicat de Mons-en-Pévèle, constitué en vue d'assurer l'électrification du territoire des diverses localités.

» La commission accorde sur le fonds des amendes de police pour des secours divers et en particulier une subvention en faveur des veuves et orphelins de marins, ainsi que des marins infirmes non pensionnés de Fort-Mardyck.

» A 11 h. 30, les membres de la commission départementale, auxquels s'étaient joints M. Papinot, sous-préfet, et les conseillers généraux de l'arrondissement de Dunkerque, se sont rendus à Malo-les-Bains, puis à Bray-Dunes et enfin à Zuydcoote, dont ils ont visité le sanatorium ».

DISPARITION D'UN CULTIVATEUR DES ENVIRONS DE TOURNAI

Il y a dix jours, un cultivateur habitant Chièvres, localité située entre Mons et Tournai, le nommé Ferdinand Dubois, âgé de 34 ans, disparaissait de son domicile. Dubois a été vu pour la dernière fois à Valenciennes. On ne sait ce qu'il est devenu et on ignore les motifs de sa disparition.

L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COMPTOIR LYON-ALEMAND EN CORRECTIONNELLE

Hier après-midi, à Paris, devant la onzième chambre correctionnelle, comparaissait, pour répondre des inculpations de publication de bilans faux et d'escroqueries, M. André Vincent, les faits étant retenus contre lui en sa qualité de directeur général de la société du comptoir Lyon-Alemand.

M. André Vincent se présentait seul, ayant revendiqué la responsabilité entière des faits qui lui sont reprochés. On a relevé, en effet, contre M. André Vincent, d'avoir, pour les années 1928, 1929 et 1930, opéré entre certains comptes de la société des compensations extra-comptables et d'avoir ainsi publié des bilans non conformes à la réalité. M. André Vincent aurait, de cette façon, publié une situation plus favorable qu'elle n'était réellement.

L'accusé a expliqué à l'audience qu'il n'y avait là qu'une façon de procéder traditionnelle dans la société, et qui n'avait pour objet que d'éviter une spéculation dangereuse sur les titres de la société. D'ailleurs, tous ces faits n'ont aucun rapport avec les causes réelles de la chute du comptoir.

On a entendu ensuite MM. Mulquin et Radiguet, experts, qui ont rappelé les sacrifices consentis (évalués à plus de 120 millions) par M. André Vincent et par sa famille en faveur des actionnaires du comptoir Alemand.

Le substitut Vévin prend la parole, en fin d'audience, pour prononcer son réquisitoire. Les débats continueront aujourd'hui.

Un Concours International de Pêche à la ligne, à Lille

Il aura lieu le dimanche 5 Août

On nous communique :

« Le Syndicat des pêcheurs à la ligne et riverains du Nord organise, à l'occasion de son cinquantenaire, le dimanche 5 août 1934, un grand concours international de pêche à la ligne, sous les auspices de la ville de Lille.

» Ce concours est ouvert à tout pêcheur individuel ou membre d'une société de pêche, les dames ainsi que les jeunes gens âgés de plus de 14 ans peuvent y participer. Ne prendront pas part au concours les membres du conseil d'administration du Syndicat.

» Le droit d'inscription est fixé à 7 francs et donnera droit au programme de la journée avec toutes indications sur le défilé, emplacements des pesées, distribution des prix, etc...

» Les inscriptions sur liste nominative des membres adhérents (pour les sociétés) en double exemplaire, ainsi que les adhésions individuelles, devront être adressées avec les fonds à M. Joseph Fruleux, avenue Lelièvre, n° 64, à Loos (Nord), secrétaire général du concours, avant le 28 juillet 1934.

» Pour l'envoi des fonds, il pourra être utilisé le virement au compte chèque postal Lille n° 21.000.

» Chaque pêcheur ne peut être inscrit qu'une seule fois et aucune permutation de place ne sera tolérée. En cas de fraude, le jury pourra prononcer la disqualification du délinquant.

» Pour prendre part à l'attribution des primes et prix spéciaux, les